



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Le 2 juin 2017

À une séance régulière du Conseil d'administration de la Régie incendie des Monts, tenue dans la salle du caucus située au 50, rue Saint-Joseph, le 1^{er} juin 2017 à quinze heures (15h00), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents :

Monsieur Denis Chalifoux, président, Monsieur Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier et Messieurs Serge Chénier et Richard Forget, membres.

Étaient également présents : Messieurs Kenneth Hague et Louis Gibeau, membres substitués et madame Gabrielle Labonté, secrétaire de direction.

Était absente : Madame Nicole Davidson, vice-présidente.

Ouverture de la séance

Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE

les membres du conseil d'administration ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance de l'assemblée;

CONSIDÉRANT QUE

les membres de l'assemblée ont pris connaissance de l'ordre du jour et ont demandé l'ajout des points suivants :

- Projets financés par le surplus non affecté
- Démission - Pompier

Il est proposé par Richard Forget, membre

appuyé par Serge Chénier, membre

et résolu à l'unanimité des membres :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts accepte l'ordre du jour ainsi modifié.

ADOPTÉE

Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 4 mai 2017

CONSIDÉRANT QUE

le directeur a remis une copie de ce procès-verbal au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Louis Gibeau, membre substitut

appuyé par Richard Forget, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve le procès-verbal de l'assemblée du 4 mai 2017 avec la correction notée dans l'annexe ci-jointe:

ANNEXE

Nomination aux postes de président et vice-président et secrétaire-trésorier

...

2017-06-49

2017-06-50



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

CONSIDÉRANT QU'

il est également nécessaire de nommer un secrétaire-trésorier, le tout selon les articles 107 et 116 de la *Loi sur les cités et villes*;

au lieu de:

CONSIDÉRANT QU'

il est également nécessaire de nommer un secrétaire-trésorier;

ADOPTÉE

2017-06-51

Dépôt du rapport budgétaire – Comptes à recevoir

Il est proposé par Serge Chénier, membre

appuyé par Richard Forget, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve le dépôt du rapport budgétaire du mois de mai 2017.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2017-06-52

Comptes à payer – Mai 2017

Il est proposé par Serge Chénier, membre

appuyé par Richard Forget, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à payer du mois de mai 2017, au montant de 86 614.34 \$.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

Dépôt

Dépôt du programme de revitalisation de la flotte de véhicules

Dépôt du programme de revitalisation de la flotte de véhicules de la RIDM

2017-06--53

Projets financés par le fonds de roulement

CONSIDÉRANT QUE

le conseil d'administration désire réaliser certains projets à même le fonds de roulement ;

Il est proposé par Richard Forget, membre

appuyé par Louis Gibeau, membre substitut

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise la réalisation des projets suivants :



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

PROJET	MONTANT MAXIMUM AUTORISÉ	PÉRIODE DE REMBOURSEMENT
Projet 1 Achat d'un camion F-250 2017	73 500 \$	7 ans
Projet 2 Achat d'un véhicule Dodge Journey	57 400 \$	5 ans

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2017-06-54

Addenda au contrat de travail – Personnel cadre

CONSIDÉRANT QUE

le conseil d'administration a adopté une politique portant sur l'encadrement de la cumulation d'emplois par un employé par sa résolution 2017-05-39 ;

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu de modifier l'article 12 du contrat de travail pour le personnel cadre ;

Il est proposé par Serge Chénier, membre

appuyé par Louis Gibeau, membre substitut

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts accepte la modification de l'article 12 du contrat pour le personnel cadre comme suit :

« Pendant toute la durée de l'emploi avec la Régie incendie des Monts, les cadres devront respecter la politique portant sur le l'encadrement de la cumulation d'emplois. »

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2017-06-55

Addenda au contrat de travail – Chef aux opérations

CONSIDÉRANT QUE

le conseil d'administration a adopté une politique portant sur l'encadrement de la cumulation d'emplois par un employé par sa résolution 2017-05-39 ;

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu d'ajouter un paragraphe à l'article 25 du contrat de travail du chef aux opérations ;

Il est proposé par Serge Chénier, membre

appuyé par Richard Forget, membre

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts accepte l'ajout du paragraphe ci-dessous à l'article 25 du contrat de travail du chef aux opérations :



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

« Pendant toute la durée de l'emploi avec la Régie incendie des Monts, le chef aux opérations devra respecter la politique portant sur le l'encadrement de la cumulation d'emplois. »

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2017-06-56

Addenda au contrat – Secrétaire de direction

CONSIDÉRANT QUE

le conseil d'administration a adopté une politique portant sur l'encadrement de la cumulation d'emplois par un employé par sa résolution 2017-05-39 ;

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu d'ajouter un article au contrat de travail de la secrétaire de direction ;

CONSIDÉRANT QU'

il y a également lieu de remplacer l'article 9 de ce contrat de travail;

Il est proposé par Richard Forget, membre

appuyé par Louis Gibeau, membre substitut

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts accepte les modifications suivantes au contrat de travail de la secrétaire de direction:

l'ajout de l'article suivant :

Article 19 « Pendant toute la durée de l'emploi avec la Régie incendie des Monts, la secrétaire de direction devra respecter la politique portant sur le l'encadrement de la cumulation d'emplois. »

le remplacement de l'article 9 :

Échelons selon les années travaillées	Salaire
5	29.39
4	28.65
3	27.92
2	27.19
1	26.46

Le salaire sera majoré de l'indice des prix à la consommation (IPC) plus 1% au 1^{er} janvier de chaque année du contrat d'un minimum de 1.5% et d'un maximum de 3 %. Indice de prix à la consommation (IPC) établi par statistique Canada disponible au 1^{er} décembre.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2017-06-57

Modification au contrat – Services de comptabilité

Il est proposé par Serge Chénier, membre

appuyé par Richard Forget, membre



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

et résolu à l'unanimité des membres présents :

- QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise le directeur à signer le contrat de Nancy Paquin, Services de comptabilité avec les modifications présentées.
- QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2017-06-58

Démission - Pompier

CONSIDÉRANT QUE
monsieur Charles-Olivier Pagé a remis sa démission à titre de pompier pour la Régie incendie des Monts ;

Il est proposé par Louis Gibeau, membre substitut

appuyé par Richard Forget, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

- QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts prend acte de la démission de monsieur Charles-Olivier Pagé, effective le 23 mai 2017 à titre de pompier pour la Régie incendie des Monts.
- QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2017-06-59

Adoption du règlement numéro 005 sur le fonds de roulement

CONSIDÉRANT QUE
la Régie ne possède pas de fonds de roulement;

CONSIDÉRANT QUE
la Régie désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 468.45.7. de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE
la Régie peut se doter d'un fonds de roulement d'un montant ne pouvant excéder 20 % des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE
les surplus non affectés du fonds général peuvent être transférés au fonds de roulement;

CONSIDÉRANT QU'
il est nécessaire qu'un règlement soit adopté;

CONSIDÉRANT QU'
un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 4 mai 2017;

Il est proposé par Louis Gibeau, membre substitut

appuyé par Richard Forget, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

- QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts est autorisé à créer un fonds de roulement.
- QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts adopte le règlement numéro 005 nommé « Règlement sur le fonds de roulement » dont il a besoin pour toutes les fins de sa compétence, constituer un fonds ou en augmenter le montant.
- QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

2017-06-60

Projets financés par le surplus non affecté

CONSIDÉRANT QUE

le conseil d'administration désire réaliser certains projets financés par le surplus non affecté ;

Il est proposé par Richard Forget, membre

appuyé par Louis Gibeau, membre substitut

et résolu à l'unanimité des membres présents :

- QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise la réalisation des projets suivants :

PROJET	MONTANT
Achat d'un photocopieur couleur Samsung SL-X7600	11 250 \$
Imprimante Zebra ZD500	1 374.98 \$
Tablette et accessoires	2 128.93 \$

- QUE le montant de 14 753.91 \$, plus taxes applicables, soit financé par le surplus non affecté.

- QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2017-06-61

Démission - Pompier

CONSIDÉRANT QUE

monsieur Jean Lavoie Provençal a remis sa démission à titre de pompier pour la Régie incendie des Monts ;

Il est proposé par Serge Chénier, membre

appuyé par Louis Gibeau, membre substitut

et résolu à l'unanimité des membres présents :

- QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts prend acte de la démission de monsieur Jean Lavoie Provençal, effective le 31 mai 2017 à titre de pompier pour la Régie incendie des Monts.



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

Période de questions d'ordre général

2017-06-62

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Richard Forget, membre, appuyé par Serge Chénier, membre et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 15h15.


Denis Chalifoux, président


Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier